

MAIRIE DE NARBONNE

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE FRANÇAIS



C'est quoi ?



Le passeport est un titre de circulation et d'identité, délivré par l'état à ses citoyens, leur permettant de voyager à l'étranger.

Ce titre contient des informations personnelles sécurisées sur votre identité.

Qui peut en faire la demande ?

Toute personne majeure ou mineure de nationalité Française accompagnée de son représentant légal.

Quand ?

- Pour une première demande
- En cas de perte ou de vol
- Pour modification d'état civil
- A expiration de la validité du titre
- En cas de détérioration

Comment ?

- soit en remplissant un imprimé cartonné de couleurs différentes : majeur vert/ mineur orange.
- soit en téléchargeant une pré-demande en ligne sur le site du service public.
- en vous munissant de la liste des pièces à fournir, que vous trouverez à disposition dans les sites précisés ci-après, ou en vous connectant sur le www.narbonne.fr

MAIRIE DE NARBONNE

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE FRANÇAIS



Où ?

La demande de passeport peut être déposée dans n'importe quelle mairie de France équipée d'une station biométrique.

Sur Narbonne :

- **Hôtel de Ville, espaces formalités** (cour d'Honneur) :
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 16h30
Tél. 04 68 90 30 30
- **la Maison des services** (quartier Saint-Jean Saint-Pierre) :
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 16h30
Tél. 04 68 90 31 31
- **la mairie annexe de Baliste** (quartier Razimbaud) :
lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h à 11h30 et 13h à 16h30
Tél. 04 68 32 58 63



Le **mercredi**
vous devrez
prendre
rendez-vous
sur l'un des
trois sites.

Combien ça coûte ?

Personnes majeures 86€

Personnes mineures moins de 15 ans 17€

Personnes mineures de plus de 15 ans 42€

Timbres fiscaux (papier) tabac ou centre des impôts

Timbres dématérialisés sur le site www.service-public.fr



Narbonne
AU CŒUR DES POSSIBLES